



Manuel des alertes de l'IFEX

Préparé par les Coordonnateurs du Réseau des alertes,
Secrétariat de l'IFEX

Mise à jour : octobre 2009

Table des matières

CHAPITRE 1: Présentation du Réseau de l'IFEX.....	3
CHAPITRE 2: Quinze étapes vers la conception d'alertes efficaces.....	4
CHAPITRE 3: Format standard pour la création d'alertes efficaces.....	8
CHAPITRE 4: L'importance du détail.....	11
CHAPITRE 5: Poursuites en diffamation.....	12
CHAPITRE 6: Produire des rapports dans une perspective de genre.....	13
CHAPITRE 7: Liste de vérification des ébauches d'alertes.....	14
ANNEXE: Exercice d'alertes: pertinence pour la liberté d'expression.....	15

1. Présentation du Réseau de l'IFEX

Qui nous sommes

Les violations du droit à la liberté d'expression se poursuivent, tout comme les efforts des membres du réseau de l'Échange international de la liberté d'expression (IFEX), devenu un adversaire mondial de taille pour les forces qui visent à éliminer ce droit.

L'IFEX a été fondé en 1992 à Montréal, lorsqu'une douzaine parmi les principales organisations de défense de la liberté d'expression se sont associées dans le but de créer un mécanisme coordonné permettant de dénoncer rapidement les violations de la liberté d'expression qui se produisent dans le monde. Aujourd'hui, l'IFEX compte plus de 90 organisations indépendantes basées dans différents pays et la crédibilité et l'efficacité mondiale du réseau sont internationalement reconnues. L'IFEX a le pouvoir de changer concrètement une situation mondiale marquée par la violation des principes de l'Article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme dans plus de la moitié des pays de la planète.

Les activités quotidiennes du Secrétariat de l'IFEX, basé à Toronto, au Canada, sont gérées par le membre fondateur du réseau, Journalistes canadiens pour la liberté d'expression (CJFE).

Ce que nous faisons

Diffusion d'informations et sensibilisation

L'IFEX assure le fonctionnement du service d'information sur la liberté d'expression le plus complet du monde par le biais de ses alertes quotidiennes, du Communiqué, du Recueil et de son site Web – www.ifex.org. Des milliers d'abonnés reçoivent ces informations par courriel. Dans certains cas, des alertes hautement publicisées ont aidé à obtenir la libération de journalistes, d'écrivains et de militants de la liberté d'expression emprisonnés, voire à leur sauver la vie.

Renforcer les capacités des ONG

Le Programme d'extension de l'IFEX renforce les organisations de défense de la liberté d'expression dans le Sud – souvent dans des pays qui sortent d'une dictature ou d'une guerre civile. Face à l'ampleur des défis et des obstacles auxquels ces groupes sont confrontés dans le cadre de leur travail, le Programme offre un appui de départ, de la formation, des ressources techniques et financières, l'appui des pairs du monde entier qu'entraîne l'appartenance à la communauté de l'IFEX.

Faciliter les campagnes et la revendication

Le Programme de soutien aux campagnes et à l'action revendicatrice de l'IFEX vise à appuyer les campagnes des membres et à mettre au point des outils et des compétences qui les aideront à mieux défendre et promouvoir la liberté d'expression – qu'il s'agisse d'actions urgentes, qui ciblent les abus dans un pays particulier ou qui se concentrent sur des enjeux thématiques, notamment les lois sur la diffamation, la censure d'Internet ou l'impunité.

Étendre le réseau de l'IFEX

Le Secrétariat de l'IFEX travaille aux côtés des membres pour faire en sorte que le réseau de l'IFEX continue d'exister en tant que communauté innovante, efficace et engagée dans la défense de la liberté d'expression à l'échelle internationale. Le Secrétariat organise des forums importants où les ONG et les autres groupes engagés se rencontrent pour décider des orientations politiques et stratégiques du réseau en vue d'élaborer des projets communs destinés à promouvoir et à défendre la liberté d'expression.

Coordonnées

Le Secrétariat de l'IFEX, a/s Journalistes canadiens pour la liberté d'expression
555, rue Richmond Ouest, Bureau 1101, B.P. 407
Toronto (Ontario) M5V 3B1 Canada
Téléphone : +1 416 515 9622, Télécopieur : +1 416 515 7879
Courriel : ifex@ifex.org ; alerts@ifex.org ; Site Web : www.ifex.org

2. Quinze étapes vers la conception d'alertes efficaces

1. Établir l'authenticité du cas

Les alertes qui sont des impostures, qui sont confuses ou de piètre tenue voyagent aussi vite que les vraies. Ne faites pas aux alertes une mauvaise réputation. Veuillez donc inclure des indications claires sur l'organisation qui parraine et donner au lecteur plusieurs moyens de vous retrouver – adresses électroniques, adresse postale, adresse de site web, numéro de téléphone, etc. Il n'est que logique d'inclure toutes ces précisions pour vous joindre, puisque vous voulez que les gens adhèrent à votre mouvement; ils doivent donc établir le contact avec vous.

Les alertes de l'IFEX indiquent toujours très clairement l'organisation membre du réseau d'où elles viennent et suivent un format et une structure standardisées, que les abonnés peuvent identifier immédiatement comme un produit "IFEX".

2. Indiquer la date

Même si une alerte semble dépassée ou s'être estompée, elle peut rester dans la boîte aux lettres pendant des mois, voire des années, puis acquièrent soudainement une nouvelle vie quand le propriétaire de la boîte aux lettres la réachemine vers un nouvel ensemble de listes. Ne comptez pas sur l'en-tête du message pour faire connaître la date (ni quoi que ce soit d'autre); il arrive fréquemment que les gens qui réacheminent les messages sur Internet éliminent l'en-tête. Mieux, donnez à l'action que vous recommandez une date d'échéance très claire, par ex. "Prenez cette mesure jusqu'au 17 février 2009". Si vous pensez que des actions suivront ou si vous voulez que l'on sache que l'action s'inscrit dans une campagne en cours, dites-le. Ainsi, les gens communiqueront avec vous ou attendront votre prochaine alerte.

En vertu du même principe, nous demandons aussi aux organisations membres, lorsqu'elles assemblent des alertes pour le réseau de l'IFEX, d'ajouter les dates dans le corps des alertes. Il faut donc remplacer des morts comme "aujourd'hui", "hier" ou "la semaine dernière" par la date précise auxquels ils font allusion. L'auditoire des alertes de l'IFEX étant international par nature, c'est là une méthode de plus pour éviter toute ambiguïté ou toute confusion dans la communication des faits qui entourent un cas.

3. Indiquer clairement le début et la fin du texte

Vous ne pouvez empêcher les gens de modifier votre alerte au passage lorsqu'ils la retransmettent. Cela ne se produit heureusement que par accident, les observations s'accumulant au début et à la fin du message, à mesure qu'il est réacheminé. Au début et à la fin de votre alerte, mettez une rangée de points en gras ou quelque chose de semblable pour bien identifier le matériel supplémentaire. Vous indiquez ainsi très clairement ce que vous et votre crédibilité défendez.

4. Rendre l'alerte complète en elle-même

Ne présumez pas que votre auditoire connaît le contexte au delà de ce que les gens reçoivent dans les nouvelles. Votre alerte sera lue probablement par des gens qui n'ont jamais entendu parler de vous ni de ce que vous défendez. Veuillez donc définir qui vous êtes et fournir beaucoup de renseignements d'arrière-plan, ou du moins quelques instructions simples pour obtenir des renseignements utiles. Vous pouvez envisager d'envoyer par courrier électronique des alertes relativement courtes et inclure l'adresse d'une page web où se trouvent toutes les précisions voulues. Votre auditoire le plus important se compose de personnes sympathiques à votre cause et qui veulent en savoir plus avant d'entreprendre une action. Rédigez votre alerte en ayant à l'esprit ce type de lecteur, qui n'est ni le spécialiste de ces causes, ni l'étranger apathique.

Lorsqu'il prépare une alerte pour la distribuer sur le réseau de l'IFEX, le Secrétariat demande aux groupes membres de fournir le nom des organisations et des mouvements politiques en plus des sigles ou acronymes. La plupart du temps, l'acronyme ne peut fournir à lui seul suffisamment de contexte à l'auditoire qui se trouve au delà des frontières du pays ou de la région d'où vient un cas documenté. Lorsque manque cette information, les coordonnateurs des alertes du Secrétariat font tout ce qu'ils peuvent pour trouver l'information complète afin de l'inclure dans l'alerte, mais cela ne fait qu'ajouter une étape à une démarche déjà fastidieuse. C'est pourquoi nous demandons aux membres de l'IFEX de nous aider en apportant les informations les plus complètes possibles.

Par ailleurs, lorsqu'on prépare une alerte sur un cas déjà documenté, il convient de revoir les alertes précédentes distribuées sur le réseau de l'IFEX pour savoir ce qui a déjà été écrit, et d'inclure dans l'alerte une section "rappel des faits" offrant une chronologie sommaire et à jour du cas. Ainsi non seulement nous nous assurons que l'alerte est complète en elle-même, mais nous nous assurons que tous les membres de l'IFEX sont sur la même longueur d'ondes quant aux faits entourant un cas, et donc nous évitons les contradictions et les malentendus.

5. L'alerte doit être facile à comprendre et facile à lire

Il est essentiel de commencer par une manchette claire, qui accroche en résumant la question et l'action recommandée. On utilise un langage clair et on évite le jargon. Attention à l'orthographe. Faire des phrases courtes, employer une grammaire simple et un vocabulaire non sexiste. Choisir des mots qui sont compris dans le monde entier, non pas seulement dans votre propre pays et par votre culture. Faites évaluer votre ébauche avant de l'envoyer.

Employez une disposition simple, claire et aérée. Pas de longs paragraphes. Servez-vous des puces et des têtes de sections pour éviter la monotonie visuelle. Si votre organisation prévoit envoyer régulièrement des alertes, employez un design distinctif pour que tout le monde vous reconnaisse instantanément grâce à votre "marque de commerce". Vous devriez vous conformer à des critères de formatage stricts.

6. Ne donner que les faits

Votre message fait le tour du monde, alors il vaut mieux vérifier deux fois. Les erreurs peuvent être désastreuses. Même mineure, une erreur peut faciliter pour vos adversaires le rejet de vos alertes comme de simples "rumeurs". Quand vous constatez une erreur, il devient difficile d'émettre un correctif, parce que celui-ci n'est probablement pas réacheminé vers chaque destinataire qui a reçu le premier message.

(REMARQUE: Le réseau de l'IFEX fait suivre les corrections aux alertes, même si nous admettons l'efficacité limitée de cette pratique et acceptons qu'elle ne constitue qu'une solution limitée au problème du maintien d'une crédibilité parfaite.)

7. Commencer par se demander si on veut que l'alerte circule

Si vos alertes portent sur des questions extrêmement délicates, par exemple le statut de prisonniers politiques identifiés nommément, vous voulez probablement savoir exactement qui reçoit vos avis, et comment, et dans quel contexte. Dans ce cas, veuillez inclure un avis nettement visible par lequel vous interdisez aux destinataires de l'alerte de la faire suivre (c.-à-d. que vous pouvez décider de distribuer les informations délicates sous forme d'alerte interne, d'appel, de requête de l'IFEX, etc.).

8. Attention aux alertes de deuxième main

Bien qu'il soit rare que quelqu'un modifie le texte de votre alerte, il arrive parfois que des gens envoient étourdiment la paraphrase d'une alerte, peut-être fondée sur quelque chose qu'ils ont entendu. Ces alertes de deuxième main contiennent habituellement des exagérations et autres inexactitudes factuelles. Le résultat, c'est qu'on peut facilement s'en servir pour discréditer votre alerte. Si donc vous apercevez des variantes inexactes de votre alerte, vous devez avertir immédiatement les listes de courrier concernées de l'existence de ces alertes de deuxième main. Expliquez clairement les faits, priez la communauté de ne pas faire circuler les alertes trompeuses et donnez des indicateurs des informations exactes, dont une copie de votre propre alerte. Cette façon de faire offre deux avantages: d'abord, elle peut aider à supprimer les rapports erronés; ensuite, elle vous situe comme personne responsable, soucieuse de la vérité.

9. Lancer un mouvement, pas un vent de panique

Ne dites pas "faites parvenir à tous ceux que vous connaissez". N'exagérez en rien. N'adoptez pas un ton désespéré. Ne dites pas "S'il vous plaît, agissez MAINTENANT!!!". Ne hurlez pas à l'urgence d'ameuter tout le monde à propos de votre question. Vous n'essayez pas de vous adresser à "tout le monde" mais plutôt à un groupe ciblé de personnes enclines à se préoccuper de la question. Et si le temps est vraiment d'une importance critique pour la question, expliquez pourquoi, en langage sobre. Ne soyez pas obsédé par la situation immédiate.

Votre message peut contribuer à éviter une calamité à court terme, mais il devrait aussi contribuer, à beaucoup plus long terme, à l'édification d'un mouvement social. Le fait de ne pas perdre de vue le contexte beaucoup plus étendu vous empêchera, vous et vos lecteurs, de perdre espoir lorsque vous perdez la bataille immédiate.

10. Éviter tout discours conflictuel

Il faut éviter les affirmations non fondées et les hypothèses vagues: elles peuvent causer davantage de mal que de bien à la victime et nuire à la crédibilité de l'information transmise. Chaque fois que la chose est nécessaire, dans le contexte d'appels urgents, les membres de l'IFEX mentionnent les points essentiels des traités internationaux signés ou ratifiés par l'État responsable de la violation rapportée, par exemple l'Article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIRDPC), la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, les dispositions de la Constitution du pays concernant la liberté d'expression, etc.

Évitez en outre de recourir à des sources anonymes quand vous préparez une alerte. Tâchez toujours de vous assurer qu'une déclaration ou un point de vue exprimé, que vous incluez dans le texte de votre alerte, peut être attribué à une source crédible. Identifiez cette source de façon explicite. Cette mesure s'avère particulièrement importante dans les cas de déclarations politiques ou potentiellement litigieuses.

11. Pas de chaînes de lettres

Une pétition sous forme de chaîne de lettres est une alerte qui comporte une liste de noms à la fin; elle invite les gens à ajouter leur nom à la liste, à envoyer la pétition si leur nom est au 30e ou au 60e rang, etc., et à faire suivre l'alerte avec la liste de signatures qui en résulte à tous ceux qu'ils connaissent. En théorie, c'est une excellente idée, mais qui ne marche pas dans la réalité. Le problème, c'est que la plupart des signatures n'arrivent jamais à destination parce que la chaîne avorte avant d'avoir atteint le quantième du mois ou le multiple en question. Pis, une petite proportion des signatures atterrit plusieurs fois au bureau du législateur, ce qui ennuie le personnel et le convainc d'avoir affaire à un mouvement incompetent et irresponsable.

Chaque alerte de l'IFEX est ciblée vers une liste précise de membres et d'abonnés. On espère que les gens ne sont pas débordés par le nombre des alertes, qui souvent peut atteindre la cinquantaine et plus par semaine, et venus de toutes les régions du monde. Il est utile d'avoir des listes ciblées selon un certain nombre de critères, notamment le pays, le continent, la profession, le type de violation de la liberté d'expression, etc.

12. Ne pas trop en mettre

Les alertes pourraient devenir aussi encombrantes que la publicité directe par la poste. Reportez ce jour funeste en choisissant vos combats et en ajoutant à votre message d'alerte des informations utiles, qui suscitent la réflexion. Si vous devez envoyer des alertes multiples sur une même question, assurez-vous que chaque alerte est facile à distinguer des autres et donnez des renseignements neufs et utiles.

13. Insister pour que les gens vous informent de leurs actions

Si vous demandez aux gens d'envoyer par télécopieur une lettre au bureau d'un certain fonctionnaire du gouvernement, par exemple, vous devriez donner une adresse électronique et les inviter à vous envoyer un bref message. Expliquez que vous allez utiliser ces messages pour compter le nombre d'appels que votre alerte a entraîné, et que ces informations sont très précieuses lorsque vous vous adressez au personnel d'un législateur. Vous ne devez agir de la sorte que si le serveur de votre courrier est capable de traiter 50 000 messages en peu de temps. Il est recommandé de vérifier auparavant auprès de votre fournisseur d'accès à Internet.

REMARQUE: Voilà quelque chose que nous ne faisons pas au Secrétariat de l'IFEX à cause du volume et des limites du serveur, même si nous en reconnaissons l'importance, comme nous reconnaissons la nécessité d'avoir plus de rétroaction de la part des membres et des abonnés. En fait, il reste difficile de déterminer avec une clarté absolue les répercussions d'une alerte, les réactions des rédacteurs des lettres demeurant aléatoires.

14. Ne confondez pas courrier électronique et organisation

Une alerte n'est pas une organisation. Si vous voulez construire un mouvement politique durable, à un certain point vous allez devoir rassembler les gens, les faire se rencontrer. L'Internet est un outil d'organisation utile,

mais ce n'est qu'un outil et qu'un moyen de communication parmi les nombreux autres dont vous aurez besoin; vous devriez l'évaluer surtout en fonction de sa contribution à des objectifs d'organisation plus vastes. Les gens que vous joignez par les alertes sur Internet deviennent-ils plus actifs dans votre mouvement? Viennent-ils à des conférences, leur parlez-vous au téléphone, les rencontrez-vous en personne, comptent-ils sur vous pour leur fournir des informations précises et répondre à leurs questions? Dans la négative, pourquoi continuez-vous à communiquer avec eux?

15. (optionnel) Demander au lecteur d'entreprendre une action simple, définie clairement et choisie de manière rationnelle

Vous pourriez par exemple demander aux gens de communiquer avec leurs élus et leur demander d'exprimer un point de vue sur la question. Dans ce cas, vous devriez fournir un moyen de trouver et d'indiquer le nom et le numéro de téléphone de l'élu, et expliquer comment baliser la conversation: ce qu'il faut dire, comment répondre à certaines questions probables, etc. Décidez si vous voulez qu'on envoie des messages électroniques (dont le nombre peut être immense, et l'effet, presque nul), des lettres écrites à expédier par télécopieur ou par courrier ordinaire (moins nombreuses mais plus efficaces), ou des appels téléphoniques (qui tombent à peu près entre les deux). Examinez aussi d'autres options: il se peut que le seul but de votre alerte soit d'obtenir des contacts d'un nombre déterminé de militants, des informations, ou encore de constituer une nouvelle liste d'envoi en vue d'actions à venir.

Prenez en outre le temps de bien évaluer l'élu ou la personne en position d'autorité que vous voulez cibler. Au lieu de donner une longue liste de contacts à des autorités susceptibles ou non d'aider dans un cas donné, évaluez au cas par cas la personne ou le bureau avec lequel il convient de communiquer. Orienter l'auditoire dans la bonne direction constitue en effet une étape préliminaire pour vous assurer que votre alerte aura le maximum de répercussions. Vous devez d'abord orienter votre auditoire dans la bonne direction pour que votre alerte ait le maximum de portée.

--

D'après *Designing Effective Action Alerts for the Internet*, de Phil Agre Department of Information Studies, University of California, Los Angeles, California 90095-1520, USA, pagre@ucla.edu, <http://dlis.gseis.ucla.edu/pagre>, version du 24 avril 1999.
Copyright © 1994-1998, Tous droits réservés. Utilisation autorisée.

3. Format standard pour la création d'alertes efficaces

I. Vous trouverez ci-dessous l'information standard pour la rédaction des alertes de l'IFEX:

1. Où et quand	- Lieu, date et heure de la violation.
2. Type de violation	- Par exemple: attaque, arrestation, agression, sentence, harcèlement, censure, interrogation, amende, fermeture, licenciement, menace de mort, etc.
3. Victime	- Nom de la personne, de la publication ou de la cible, quelle qu'elle soit. - Identification de la victime (universitaire, caméraman, directeur de publication, défenseur des droits de la personne, photographe, éditeur, etc.) ou autre type de cible (livre, magazine, journal, organisation, station de radio, etc.) - Nationalité de la victime, en particulier si elle travaille à l'étranger. - Si la cible est une entreprise de presse ou une publication, quelle est sa fréquence de publication? Qui le possède et/ou le publie-t-il? A-t-il une affiliation politique? - Si la victime était une femme, a-t-elle été traitée différemment à cause de son sexe ?
4. Partie contrevenante (si cette information est connue)	- Qui est responsable de la violation? Par exemple: police ou forces de sécurité, ministère du gouvernement, rebelles armés, foule en colère, etc. - Y a-t-il quelque indication que le sexe de la victime ait constitué un facteur de la violation?
5. Cause probable	- Circonstances ayant conduit à la violation, p. ex. article, enquête, affiliations politiques. - L'agression peut-elle être liée au métier de journaliste ou à la liberté d'expression? - Autres précisions sur le cas, p.ex. la victime a-t-elle commis un acte de violence qui explique les charges contre elle?
6. Justification officielle	- Quelles sont les raisons, juridiques et autres, offertes pour expliquer la violation? - Quelles justifications la partie contrevenante offre-t-elle? - En cas de poursuites judiciaires, quelles en sont les implications (longueur des procédures, condamnation probable, etc.) - Quel est l'encadrement juridique utilisé? Comment se compare-t-il au droit national, régional ou international, aux déclarations et autres ententes? - Y a-t-il d'autres facteurs qui empêchent la victime de chercher des recours ou de faire un suivi ?
7. Autres questions	- Si la victime est détenue, a-t-elle accès à un avocat, à sa famille, etc.? - Y a-t-il des questions médicales pressantes? - Si une publication est interdite, ses biens sont-ils confisqués, endommagés, etc.?
8. Adressez-vous à un lectorat international	- définissez les termes que vous utilisez - évitez les expressions argotiques - choisissez des mots qui seront compris dans le monde entier, pas seulement dans votre propre pays - indiquez les noms complets des organisations politiques, mouvements, etc., en plus des acronymes
9. Longueur	- la plupart des alertes ne devraient pas dépasser une page en longueur – 5-6 paragraphes au maximum (les rapports spéciaux constituent une exception à cette règle) - expliquez clairement et de manière concise les faits importants - limitez au minimum nécessaire la contestation de l'organisme – une brève citation de la source ou de l'organisme suffira
10. Vérification des faits	- citez la source originale pour légitimer les faits - vérifiez vos informations - assurez-vous que vos données sont exactes afin d'éviter les erreurs, qui peuvent avoir de graves conséquences
INDIQUEZ LES ACTIONS RECOMMANDÉES, le cas échéant	
Action recommandée	- Les actions recommandées devraient aller au delà des protestations et inclure des stratégies de pressions sur un contrevenant. - On doit mentionner explicitement les autres actions susceptibles de faire pression sur un contrevenant.
Où envoyer les appels	- Toujours inclure les noms, les adresses et surtout les numéros de télécopieur des fonctionnaires du gouvernement ou des organisations non gouvernementales appropriées avec qui communiquer. - Qui devrait recevoir des copies des lettres de protestation (partis d'opposition, autres médias, etc.)

CE DONT VOUS DEVEZ VOUS SOUVENIR :	
Source	- Indiquer ses sources (collègues, famille de la victime, témoins, avocats, reportages, organisations de défense des droits de la personne, etc.) et vérifier l'authenticité des faits. - Si possible, trouver une source indépendante. Préciser si la source est confidentielle et indiquer sa confiance en cette source.
Questions de sécurité	- La distribution d'informations devrait-elle être restreinte? - Y a-t-il des actions particulières que les lecteurs de l'alerte doivent éviter?
Suivi	- Rappelez-vous d'assurer le suivi qui convient au cas, et d'inclure dans une mise à jour d'alerte toute information significative, dès qu'elle devient accessible.
Distribution	- Comment l'alerte devrait-elle être distribuée? Y a-t-il quelque restriction à envisager?

II. Vous trouverez ci-dessous le gabarit standard d'une alerte de l'IFEX:

Date

Date de l'envoi de l'alerte.

Titre

Indiquer le ou les éléments nouveaux les plus importants, par exemple: un rédacteur en chef détenu entreprend une grève de la faim.

Paragraphe 1: Introduction

Décrire brièvement l'incident, ainsi que l'endroit, la date et l'heure de la violation. Inclure les noms des personnes, des publications ou autres éléments visés. Préciser brièvement qui est responsable de la violation.

REMARQUE: Fournir les noms complets des organisations politiques, des mouvements, etc., en plus des acronymes. Rappelez-vous que vous vous adressez à un auditoire international.

Paragraphe 2: Description de l'incident

Donner davantage de contexte à l'incident, ainsi qu'une description plus détaillée de la violation et du motif, s'il est connu. Inclure des citations des autorités, de témoins ou de représentants de votre organisation. Fournir des explications concises des faits.

REMARQUE: Ne pas oublier de préciser les sources.

Paragraphe 3: Indiquer le lien avec la liberté d'expression

Indiquer le lien avec la liberté d'expression. La violation est-elle clairement reliée à la profession médiatique ou constitue-t-elle une question qui touche à la liberté d'expression? Qu'est-ce qui a suscité la violation? (p. ex. article, enquête, affiliations politiques, opinions ou attitudes de l'individu ou de la publication, etc.).

Paragraphe 4: Position de votre organisation sur la question

Vérifier si la position de votre organisation sur la question (condamnation, appui, etc.) est claire.

Paragraphe 5: Conclusion

Y a-t-il quelque implication juridique? Quelles répercussions la violation a-t-elle sur la situation générale de la liberté d'expression dans la région?

Optionnel: Action recommandée

Les actions recommandées peuvent aller au-delà des expressions de protestation et inclure des stratégies pour faire pression sur un violateur. Toujours inclure les noms, adresses et surtout les numéros de fax, avec le code de pays et l'indicatif régional, des responsables gouvernementaux ou des organismes non gouvernementaux appropriés à contacter.

Indiquer qui devrait recevoir des copies des lettres de protestation (partis d'opposition, autres médias, etc.)

Données sur les contacts: Inclure à la fin de l'alerte les données concernant les personnes de votre organisation à contacter, par exemple:

Pour plus de renseignements, communiquer avec JED, 374, avenue colonel Mondjiba, 1er Etage, Complexe Uteaxfrica, Galerie Saint Pierre, Kinshasa/Ngaliema, B.P. 633 Kinshasa I, République démocratique du Congo,

tél: +243 819 929 323, téléc: +44 207 504 3544, courrier électronique: direction@jed-afcentre.org, Internet:
<http://www.jed-afrique.org>

4. L'importance du détail: pour la clarté et pour susciter de l'intérêt

Comme ci comme ça	MIEUX
Le journaliste a reçu des menaces de mort après avoir enquêté sur les conséquences d'un tremblement de terre. <i>PROBLÈME: Le lien avec la liberté d'expression n'est pas clair.</i>	Le journaliste a reçu des menaces de mort après la diffusion d'une émission dans laquelle il interviewait des résidents locaux. Ceux-ci accusaient le maire de détournement des fonds alloués par le gouvernement national pour venir en aide aux victimes du tremblement de terre du mois d'août, dont un grand nombre des victimes sont, semble-t-il, toujours sans abri.
Les articles 301 et 325 limitent la liberté de la presse. <i>PROBLÈME: On n'explique pas comment.</i>	Les articles 301 et 325 prévoient des peines de prison de 5 à 10 ans pour les journalistes qui critiquent «gratuitement» un haut responsable du gouvernement.
Le soldat a menacé le photographe. <i>PROBLÈME: On n'explique pas le type de menace ni pourquoi il y a eu menace.</i>	Le soldat a menacé de tabasser le photographe s'il ne cessait pas de prendre des photos de la police agressant les manifestants.
Les manifestants ont maltraité les journalistes. <i>PROBLÈME: Trop vague.</i>	Les manifestants ont injurié les journalistes et ont bousculé deux caméramans de Candela TV, Jorge Gomez et Juan Rodríguez, qu'ils ont projetés au sol; les journalistes n'ont pas été blessés, mais leurs appareils ont été détruits.
Les gardiens de sécurité du maire ont tenté de s'ingérer dans le travail des journalistes. <i>PROBLÈME: On n'explique pas comment ni pourquoi.</i>	Les gardiens de sécurité du maire ont frappé les journalistes, se sont emparés de leurs appareils numériques et ont effacé leurs cartes à mémoire.
Le journaliste croit que la menace de mort est reliée à son travail. <i>PROBLÈME: Trop vague.</i>	Le journaliste soupçonne que la menace de mort est venue d'alliés d'Arturo Rodríguez, qui sollicite actuellement un siège au Sénat, étant donné que la veille, à sa populaire émission de tribune téléphonique, le journaliste avait remis en question l'intelligence du maire.
Une dirigeante de l'organisation de femmes a été agressée. <i>PROBLÈME: Le lien avec la liberté d'expression n'est pas clair.</i>	La dirigeante de l'Organización Femenina de Bolívar a été agressée violemment par trois inconnus masqués après avoir distribué des feuillets critiquant les négociations du gouvernement national avec les groupes paramilitaires.
Le membre XXX croit que le journal est la cible de harcèlement de la part du fisc, ce qui viole la liberté de la presse. <i>PROBLÈME: Le harcèlement ne constitue pas une violation de la liberté d'expression; trop vague.</i>	Le membre XXX croit que ce journal en particulier est visé et harcelé par le fisc à cause de sa couverture critique du gouvernement national. Les journaux favorables au gouvernement qui ont aussi des retards dans le paiement des droits d'importation de papier journal et des taxes n'ont pas reçu la visite du fisc, et leur équipement n'a pas été confisqué.

5. Poursuites en diffamation

N'oubliez pas que ce ne sont pas toutes les poursuites en diffamation qui constituent des violations de la liberté d'expression. Une poursuite en diffamation constitue une violation de la liberté d'expression **uniquement si une au moins** des conditions qui suivent est remplie; cette condition doit être clairement expliquée dans l'alerte:

- a) des chefs d'accusation de diffamation criminelle ont été portés et la peine prévue dans votre pays pour diffamation criminelle comporte de la prison; l'IFEX considère que les délits de diffamation ne devraient jamais être sanctionnés par des peines de prison
- b) la peine requise ou imposée est nettement disproportionnée au délit
- c) la peine requise ou imposée est telle qu'elle force le média à se retirer des affaires ou le journaliste à cesser de pratiquer le journalisme
- d) les allégations au sujet de la personne prétendument diffamée étaient véridiques (comme, en démocratie, on est censé dire la vérité, même si la révélation de la vérité endommage la réputation de quelqu'un). Remarque: il y a des limites à ce qui précède, étant donné que la publication de certaines informations ou photos, surtout si elles ont été obtenues de façon illégale, pourrait violer le droit légal au respect de la vie privée
- e) le média ou le journaliste a des raisons de croire que les allégations concernant la personne prétendument diffamée étaient véridiques (même s'il a été démontré ultérieurement qu'elles ne l'étaient pas), compte tenu de la crédibilité de la source d'information et que plusieurs sources crédibles avaient transmis une information similaire
- f) la poursuite en diffamation ou les chefs d'accusation sont motivés sur le plan politique et visent à intimider le média ou le journaliste pour le dissuader de critiquer le gouvernement
- g) un média critique des autorités est pris à partie et frappé par une poursuite en diffamation pour avoir dit la même chose que ce que disaient de nombreux autres médias

6. Produire des rapports dans une perspective de genre

L'IFEX encourage ses membres à surveiller de près et à rapporter les violations qui touchent les capacités des femmes à s'exprimer librement. À ce titre, lorsqu'ils préparent des alertes ou des rapports, les membres de l'IFEX doivent envisager de tenir compte des questions de sexe. Cela veut dire examiner comment une violation a des effets différenciés sur les journalistes masculins et féminins et se sensibiliser davantage quant aux façons dont la liberté d'expression des femmes journalistes ou militantes, ou des organisations et des médias de femmes, est affectée. Certains genres de violations en particulier, comme les assassinats ou les agressions sexuelles, ont des répercussions selon qu'on est un homme ou une femme. Il est d'une importance cruciale de tirer au clair les raisons pour lesquelles l'alerte est autant une violation de la liberté d'expression qu'une violation liée au sexe.

Voici quelques exemples d'alertes qui comportent également des questions liées au sexe :

- Une personne qui défend les droits des femmes est détenue
- La rédactrice d'un magazine féminin est arrêtée à cause de reportages critiques ou controversés
- Une journaliste est détenue et menacée d'agression sexuelle
- Un journaliste risque des poursuites judiciaires après avoir publié un article en faveur d'une plus grande égalité entre les sexes
- Un interlocuteur non identifié menace de violer la sœur d'un journaliste critique
- Un journaliste subit un procès pour avoir critiqué un juge qui a déclaré que les femmes sont responsables des problèmes sociaux du pays
- Une lectrice des nouvelles est congédiée ou contrainte de quitter son emploi à cause du style de vêtements ou parce qu'elle refuse de couvrir ses cheveux
- Un groupe publie un dossier sur la discrimination sexuelle et les droits des femmes en rapport avec la libre expression
- Un reportage sur les droits liés à la procréation est supprimé ou censuré

7. Liste de vérification des ébauches d'alertes

1. Les noms de toutes les victimes et leurs affiliations institutionnelles (nom des médias ou des O.N.G. etc.), le cas échéant, sont-ils clairement et uniformément épelés dans tout le texte?
2. Les dates (exactes si possible, ou au moins approximatives) et les endroits de tous les événements principaux visés dans votre alerte sont-ils clairement indiqués dans le texte?
3. Votre titre indique-t-il clairement la nouvelle information la plus saillante?
4. La raison pour laquelle l'incident visé est une violation de la liberté d'expression (ou, dans certaines situations, une violation d'accès à l'information) est-elle claire? Si la victime a été enlevée ou assassinée, l'alerte indique-t-elle clairement que les motifs liés à la liberté d'expression ne sont pas à écarter, et, si possible, pourquoi?
5. Tous les organismes, lorsqu'ils sont mentionnés pour la première fois, sont-ils indiqués par leurs noms complets (pas seulement leurs acronymes)?
6. La position de votre organisation (condamnation, appui, etc.) sur le développement est-elle claire?
7. Avez-vous vérifié le site Web de l'IFEX et les sites Web d'autres membres de l'IFEX qui sont susceptibles de couvrir ce cas, pour voir s'ils ont déjà distribué l'information sur ce développement? Si l'IFEX ou ses membres l'ont déjà fait, avez-vous une nouvelle analyse ou de nouveaux faits à contribuer? Le cas échéant, assurez-vous que la nouvelle information soit placée au début de votre alerte plutôt que de l'enterrer près de la fin.
8. Votre information contredit-elle l'information précédemment diffusée par IFEX au sujet des développements dans le cas en question? Dans le cas où il y a une contradiction, avez-vous adressé ce problème dans votre ébauche d'alerte?
9. Avez-vous fourni assez d'information pour qu'une personne qui sait très peu au sujet de votre pays comprenne la situation?
10. Si votre ébauche d'alerte mentionne plusieurs victimes, fournissez-vous des informations ou une analyse nouvelle sur chaque cas?
11. Si vous incluez une action recommandée, les numéros de fax et de téléphone incluent-ils les codes correspondants aux pays et les indicatifs régionaux? Les positions tenues par les autorités à qui vous demandez aux lecteurs d'écrire sont-elles clairement identifiées?
12. Avez-vous vérifié la ponctuation, la grammaire et l'orthographe du texte?
13. Votre ébauche ne dépasse-t-elle pas 750 mots (1.5 page)?
14. Si vous préparez également une version anglaise, française ou espagnole qui arrivera quelques heures plus tard, avez-vous indiqué au dessus de votre alerte "la version de cette alerte en anglais/française/espagnole suivra"?

Lorsque vous transmettez une ébauche d'alerte par courriel:

1. Envoyez toujours votre ébauche à alerts@ifex.org
2. Assurez-vous que la ligne de sujet de votre courriel contient:
 - a. l'acronyme de votre organisation
 - b. le nom du pays ou l'incident rapporté dans votre alerte s'est produit
 - c. le titre de votre alerte, par exemple: - MISA: Un journaliste disparaît au Zimbabwe
3. Collez le texte de votre ébauche au sein même du courriel (évitez les pièces jointes)
4. Consultez votre boîte de réception fréquemment après l'envoi d'une ébauche, pour répondre aux questions éventuelles de l'IFEX. Veuillez répondre promptement aux questions de l'équipe des alertes de l'IFEX.

Annexe

Exercice d'alertes: pertinence pour la liberté d'expression

Veillez examiner les exemples de situations décrites ci-dessous et décider si vous prépareriez une alerte à leur sujet. Si vous pensez que la situation n'est pas claire, quels renseignements demanderiez-vous avant de prendre une décision finale? Les réponses se trouvent dans la colonne de droite, sous la rubrique «problèmes / observations».

	Situations	Problèmes / observations
Situation 1:	<u>Journaliste agressé</u> Le journaliste Federico Rodríguez a été agressé la nuit dernière tandis qu'il rentrait chez lui. Les assaillants l'ont frappé au visage, l'ont obligé à leur remettre son portefeuille et lui ont arraché du cou une chaîne en or de valeur. Ils l'ont fouillé et ont trouvé son enregistreuse, dont ils se sont aussi emparés. L'appareil contenait une importante entrevue; selon lui, cet assaut viole sa liberté d'expression	- le lien avec la liberté d'expression n'est pas clair; pas de blessures; rien n'indique qu'il était visé; cela ressemble à une affaire ordinaire d'agression et de vol.
Situation 2:	<u>Annulation d'une émission de télévision</u> Les administrateurs d'une station de télévision ont décidé de ne pas renouveler le contrat d'une émission d'affaires publiques. Pour l'animateur de l'émission, les explications des administrateurs ne semblent pas logiques, et il pense que l'annulation de l'émission viole sa liberté d'expression. Le gérant de la station le nie et affirme que la décision a été prise parce que la station diffuse de nombreuses autres émissions d'affaires publiques et pas assez d'émissions de divertissement.	- le membre de l'IFEX sur place devrait vérifier s'il y a toujours effectivement plusieurs émissions d'affaires publiques et vérifier auprès d'autres sources à la station la possibilité d'une ingérence politique; s'il semble que ce soit le cas, expliquer - s'il n'y a pas d'ingérence politique, il n'y a pas de violation de la liberté d'expression
Situation 3:	<u>Un libraire refuse de tenir un livre en stock</u> Une importante chaîne de librairies refuse d'offrir à la vente un livre controversé sur la situation politique au Moyen-Orient. L'auteure, universitaire respectée, accuse l'entreprise de censure, disant que le public a le droit d'accéder à son livre et de se faire sa propre idée. Elle pense que sa liberté d'expression est violée, et que le droit du public à l'information est également violé.	- les librairies, en tant qu'entreprises privées, ne sont pas tenues de garder un ouvrage en stock si elles n'en veulent pas.
Situation 4:	<u>Une journaliste de la télévision et son caméraman sont détenus et injuriés par la police</u> Une journaliste de la télévision et son caméraman ont été détenus pendant deux heures par la police à un barrage routier. Ils se rendaient à une fête à l'extérieur de la capitale et traversaient une zone où est survenue récemment une attaque de rebelles. La police avait érigé un barrage et faisait descendre tout le monde de voiture afin de vérifier s'ils n'étaient pas armés. Deux dizaines de civils, en comptant les journalistes, ont été contraints d'attendre pendant deux heures que l'armée ait fini de fouiller la forêt des deux côtés de la route à la recherche de rebelles. Tout en attendant dans la chaleur, les journalistes ont retiré leur veste. Lorsque le policier a aperçu le logo de leur station, il s'est mis à les injurier devant les autres civils au sujet de la couverture récente, par la station, des nouvelles concernant un ancien rebelle. Les journalistes disent s'être sentis intimidés.	- ils n'étaient pas visés - les journalistes n'étaient pas en service - le policier a le droit, lui aussi, d'exprimer son opinion

<p>Situation 5:</p>	<p><u>Commentaire intimidant fait à un journaliste pendant une manifestation</u> Un journaliste d'une station de télévision favorable au gouvernement située dans la capitale nationale est dépêché dans une capitale provinciale pour couvrir une manifestation de paysans furieux à cause d'allégations de violations récentes commises par l'armée, de la hausse du prix du maïs et de l'incarcération de l'un de leurs dirigeants. Lorsqu'elle se rend compte qu'elle est filmée et qu'elle voit le logo de la station de télévision sur le T-shirt du caméraman, une manifestante s'exclame: «Votre station nous critique continuellement. Vous êtes aussi minables que l'armée. On devrait vous descendre.» D'autres paysans assistent à l'altercation et commencent à dire la même chose. Le journaliste se sent intimidé et part sans avoir terminé son affectation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - il semble que le journaliste n'a pas demandé à la paysanne la permission de la filmer de près - la «menace» n'est pas si crédible: le caméraman vit dans la capitale, il est peu probable que les paysans aillent le traquer jusque-là.
<p>Situation 6:</p>	<p><u>Un exemplaire d'un journal est brûlé; on rapporte en outre que ses livreurs ont été enlevés</u> Lors d'une manifestation antigouvernementale violente et chaotique, des manifestants arrêtent le camion d'un livreur du journal sur lequel est inscrit le mot «presse». Les manifestants retirent du camion un exemplaire du journal et le brûlent, disant que la couverture des manifestations est tendancieuse et «mensongère». La police est arrivée sur les lieux 10 minutes plus tard, et trois des manifestants ont sauté dans la benne du camion et ont dit au conducteur de les emmener dans un autre quartier. Le chauffeur a obtempéré, et les manifestants sont descendus environ cinq minutes plus tard et se sont enfuis. Le propriétaire du journal est furieux et dit que les manifestants ont violé la liberté d'expression.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - brûler un exemplaire d'un journal constitue un geste symbolique et ne porte pas vraiment atteinte à la liberté d'expression - comme il n'y a aucune indication que les trois manifestants étaient armés, et que les chauffeurs n'ont pas été blessés, il semble que les manifestants aient fait pression sur les conducteurs pour avoir un passage gratuit, ce qui n'est pas la même chose que de les enlever; prière de ne pas employer de propos exagérés, même si votre source d'information le fait.
<p>Situation 7:</p>	<p><u>Un journaliste est tué</u> Deux journalistes figurent parmi les personnes qui ont perdu la vie lorsqu'un avion léger transportant le personnel clé de la campagne présidentielle du candidat José López s'est écrasé contre une montagne au bout de la piste de l'aéroport international de la capitale, peu après le décollage. Selon les dépêches, des témoins ont entendu une explosion juste avant l'écrasement. Martín Gomez, journaliste pigiste, est mort sur le coup. Il se trouvait à bord pour couvrir la dernière semaine de la campagne de López et pour interviewer Georgina Martínez, la directrice de campagne de López. Martínez est morte à l'hôpital, peu après l'accident. Les autorités aéroportuaires soupçonnent un acte criminel. Avant de se joindre à la campagne de López, il y a quatre ans, Martínez était elle-même journaliste au El Universal.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Martín Gomez: tué tandis qu'il travaillait (son décès est considéré comme relié à la liberté d'expression, même s'il n'était pas visé personnellement) - Georgina Martínez: sa mort n'est pas reliée à la liberté d'expression, bien qu'elle puisse résulter d'un acte criminel et avoir une motivation politique; elle a été tuée tandis qu'elle travaillait comme organisatrice de campagne politique, non comme journaliste
<p>Situation 8:</p>	<p><u>Poursuite en diffamation</u> Le maire d'une localité poursuit un journal pour avoir publié un article alléguant qu'il était coupable de conduite en état d'ébriété et d'avoir causé un accident. Il dit que comme un test d'alcoolémie a</p>	<ul style="list-style-type: none"> - le premier développement dans cette affaire n'est pas une violation de la liberté d'expression; les poursuites en diffamation ne sont pas toutes des violations de la liberté d'expression

	<p>démontré qu'il n'était pas en état d'ébriété, le reportage n'est que pure invention. Il demande des excuses du journal et 5 000 \$ en réparations. Le journaliste affirme que sa liberté d'expression est violée. Le journaliste prétend qu'une infirmière du laboratoire médico-légal lui a parlé du test, et il a pensé honnêtement que la police ne se serait pas donné la peine de faire un prélèvement sanguin si, de toute évidence, le maire n'avait pas été ivre.</p> <p>Deux semaines plus tard, le procureur public, à la demande du fils du ministre, porte contre le journaliste des accusations de diffamation criminelle. Celui-ci est reconnu coupable et condamné à trois mois de prison, et commence à purger sa peine.</p>	<p>- cependant, lorsque le journaliste est inculpé de diffamation criminelle et condamné à trois mois de prison, il serait approprié pour le groupe local membre de l'IFEX d'émettre une déclaration selon laquelle la diffamation ne devrait jamais être punie par une peine de prison, surtout par une peine aussi longue</p>
--	---	---